

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 – 480 DU 17 OCTOBRE 2018  
autorisant monsieur **Idrissou Akim BALOGOUN**  
à renoncer à la nationalité béninoise.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
**vu** la loi 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité béninoise ;  
**vu** le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité béninoise ;  
**vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;  
**vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;  
**vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;  
**vu** le décret n° 2017-586 du 13 décembre 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération ;  
**vu** le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;  
**vu** la requête en date à Duisburg, du 10 mars 2018 de monsieur Idrissou Akim BALOGOUN et l'ensemble des pièces produites ;  
**sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,  
**le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 17 octobre 2018,

DÉCRÈTE

**Article premier**

Monsieur **Idrissou Akim BALOGOUN**, de nationalité béninoise, né le 12 avril 1983 à Cotonou, fils de Bouraïma BALOGOUN et de Nassirath YESSOUFOU, est autorisé à perdre la nationalité béninoise.

## Article 2

Le présent décret ne porte atteinte ni à la validité des actes posés par monsieur Idrissou Akim BALOGOUN, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

## Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 octobre 2018

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre des Affaires Étrangères  
et de la Coopération,



Aurélien A. AGBENONCI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la  
Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MJL : 2 ; MAEC : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ;  
AMBASSADE DU BENIN /ALLEMAGNE : 2 ; INTERESSE : 1 ; SGG : 4 ; JORB : 1.